



Le Maire

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 2013**

**Date de la convocation** : 10 mai 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 10 mai 2013

**Date d'affichage des délibérations** :

Le seize mai deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

**Étaient présents** : MM MORTEVEILLE, GAILLARD, BOUTELOUP, VANNIER, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, BARILLER, LAMY, LEFEUVRE

**Absents et excusés**: M. GUERVENO, Mme GRANIER, M. ROUSSEAU

**Absents**: M. LEMAITRE, Mme SIMON

**Secrétaire de séance** : M. BOUTELOUP Jean-Claude

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

---

### **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2013**

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter sept sujets à l'ordre du jour :

- Budget Principal - décision modificative n° 1
- Vente du logement 6 rue Perrine Dugué - restitution du dépôt de garantie
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain - 8 route de Montsûrs
- Souscription d'un abonnement auprès de l'hébergeur OVH pour le site internet de la commune
- Réfection de la rue du Pont d'Erve - nouveau devis de EUROVIA
- Proposition d'achat à faire pour les terrains appartenant à M. HIGGINBOTTOM, cadastré C 252, 467 et 468

- Contournement de Sainte-Suzanne - propositions du Département pour le projet de signalisation directionnelle du trafic poids lourds

## FINANCES

### Restauration des églises en milieu rural - financement départemental

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Général de la Mayenne pour la réfection de la toiture de l'église communale.

#### Dépenses éligibles:

mises hors d'eau et hors d'air, mise aux normes de sécurité, restauration des orgues, des retables, des chaires, du mobilier religieux et réparation de bancs

#### Modalités générales:

dans la limite des crédits annuels inscrits au budget départemental, le bénéficiaire peut obtenir une subvention maximum tous les 4 ans avec possibilité, sur cette période, d'une ou plusieurs tranches dans la limite de 100 000 € de dépenses subventionnables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Général de la Mayenne pour l'octroi d'un éventuel financement pour le dossier référencé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

### Aménagement de locaux de répétition pour les musiques actuelles - financement départemental

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Général de la Mayenne pour l'aménagement du sous-sol de la salle Maxime-Létard pour y aménager une salle de répétition de musique.

#### Dépenses éligibles:

construction ou aménagement de locaux de répétitions conformes à la réglementation en vigueur

#### Modalités générales:

pour les travaux: subvention égale à 30% de la dépense subventionnable plafonnée à 21 350 € par local (hors acquisition) pour des projets de restauration de bâtiments existants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Général de la Mayenne pour l'octroi d'un éventuel financement pour le dossier référencé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

## Contrat de maintenance CONTY pour les micro-ordinateurs du secrétariat

Monsieur le Maire présente la proposition de la société CONTY pour le renouvellement (4ème année) du contrat de maintenance et d'entretien pour les postes micro-informatiques du secrétariat de mairie pour une période de 1 an, courant du 1er juin 2013 au 31 mai 2014.

Le présent contrat s'élève à la somme de 195,00 € HT (soit 233,22 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le renouvellement d'une quatrième année pour le contrat de maintenance et d'entretien des micro-ordinateurs de la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une durée d'un an non reconductible, allant du 01 juin 2013 au 31 mai 2014,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le notifier à l'entreprise CONTY.

## BATIMENTS COMMUNAUX

### Contrat de vérifications périodiques des installations électriques, moyens de secours et gaz des établissements recevant du public - avenant n° 1/2013

Monsieur le Maire rappelle la signature du contrat de vérification périodique des installations électriques, moyens de secours et gaz des ERP de la commune. Lors de la signature de ce contrat, il a été omis d'inclure deux prestations:

- prestation incendie pour la cantine pour un montant de 75,00 € HT/an
- prestation gaz pour la salle des fêtes Fernand-Bourdin pour un montant de 75,00 € HT/an
- suppression de la visite périodique des moyens de secours de la salle de musique pour un montant prévu de 40,00 € HT/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant au contrat de vérification périodique des ERP avec BUREAU VERITAS, n° 003437/1521116-0408.

## 3 C - Conseil en Économie Partagée

Monsieur le Maire annonce que dans la continuité du Défi Énergie Collectivités, la Communauté de Communes des Coëvrons propose aux communes de son territoire d'intégrer « les collectivités économes des Coëvrons » et de bénéficier d'un conseil en énergie pour la période mai 2013-mai 2014, assuré par un thermicien de l'association SYNERGIES pour les aider à réduire les dépenses et consommations de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public et véhicules).

Pour la commune de Sainte-Suzanne, le tarif d'adhésion est d'un montant de 450,00 €, il s'agit d'un tarif modulé en fonction du nombre d'habitants.

Jean-Pierre GAULTIER précise que lors de la première phase de mesures, des premiers constats ont été faits. Certains ont été relativement simples à résoudre du fait du faible investissement que cela engendrait, tel:

- la pose de mousseurs,
- la modification des horaires de l'éclairage public,

D'autres constats nécessitent quant à eux plus d'investissements et restent à prévoir:

- la pose de robinets thermostatiques à la salle socioculturelle pour éviter les dérives,
- l'isolation au sol du grenier du Manoir de la Butte Verte,
- l'éclairage public qui nécessite un travail de fond: s'assurer que les puissances souscrites correspondent aux besoins réels

La commune est donc à présent en phase de réalisation des préconisations et non de recherche de nouvelles investigations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de ne pas bénéficier du conseil en énergie proposé pour la période de mai 2013-mai 2014,
- **DEMANDE** qu'un point précis soit réalisé pour le prochain conseil municipal (constats, actions mises en place ou à prévoir) pour définir un plan d'action.

## FONCIER

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office notarial SCP MESLIER-LEMAIRE/LEBRETON de Evron a transmis à la Mairie de Sainte-Suzanne une déclaration d'intention d'aliéner un bien appartenant à M. et Mme MAUGIN, situé à Sainte-Suzanne, 14 place Ambroise de Loré, cadastré en section C 435 pour une superficie totale de 403 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble se trouve en zone UA du Plan d'Occupation des Sols pour laquelle la commune s'est dotée par délibération du 28 avril 1995 d'un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption urbain sur ce bien.

## TRAVAUX

### **Enfouissement des réseaux au Grand Moulin**

Roland GAILLARD précise que dans le cadre des travaux du Grand Moulin, l'idée serait d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques afin de supprimer les poteaux du Grand Moulin jusqu'à l'écloserie et du Pont Neuf.

Une demande a été formulée auprès du SDEGM pour réaliser un avant-projet sommaire relatif à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du secteur du Grand Moulin.

Les montants sont les suivants, étant précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif:

	Estimation du coût des travaux (y compris MO)	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune
Réseaux d'électricité	100 000 € HT	90 000 € HT	10 000 € HT
Réseaux de télécommunications		31 000 € (travaux de génie civil)	24 800 € HT
	Travaux de câblage à prévoir directement avec France Télécom		-,-- €
Éclairage public (5 mâts)	12 000 € HT	3 000 € (soit 25%)	9 000,00 €
Total estimation sommaire			43 800,00 €

Il faudrait prévoir en plus la pose d'un tableau électrique qui servirait à terme pour les manifestations qui auraient lieu sur le site de l'ancien plan d'eau.

Stanislas HENRY s'interroge sur la nécessité de 5 mâts. Monsieur le Maire précise que la solution de points lumineux en façade des immeubles existants est plus adaptée. Roland GAILLARD ajoute qu'il pourrait s'agir de points lumineux munis de détecteurs de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

– **DECIDE** de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques, et éclairage public dans la continuité des travaux de réhabilitation du Grand Moulin, orchestrés par la Communauté de Communes des Coëvrons, soit tout début 2014, avant que les abords du Grand Moulin soit aménagés,

– **S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

## SUJETS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

### **Budget Principal - décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire annonce qu'un vol a eu lieu à l'atelier municipal, dans la nuit du 15 au 16 avril dernier. Tout le matériel espaces verts et l'outillage des agents ont été subtilisés. Le montant du préjudice s'élève à la somme de 15 000,00 € environ.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au remplacement de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** les écritures ci-dessus présentées de la décision modificative n°01/2013 du budget principal

### **Vente du logement 6 rue Perrine Dugué - restitution du dépôt de garantie**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la vente du 4ème pavillon sis 6 rue Perrine Dugué aux locataires en place depuis 1992. Il convient de leur restituer le dépôt de garantie d'un montant de 299,56 € déposé à leur entrée dans le logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à restituer le dépôt de garantie d'un montant de 299,56 € à M. et Mme FOUCHER Eric.

## Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain - 8 route de Montsûrs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office notarial SCP LAUBRETON/GOUX de Meslay-du-Maine a transmis à la Mairie de Sainte-Suzanne une déclaration d'intention d'aliéner un bien appartenant aux Consorts GOUGEON, situé à Sainte-Suzanne, 8 route de Montsûrs, cadastré en section E 395 et E 506 pour une superficie totale de 449 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble se trouve en zone UB du Plan d'Occupation des Sols pour laquelle la commune s'est dotée par délibération du 28 avril 1995 d'un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption urbain sur ce bien.

## Souscription d'un abonnement auprès de l'hébergeur OVH pour le site internet de la commune

Roland GAILLARD explique que, jusqu'à la création de la 3C, la commune et la Communauté de communes d'Erve et Charnie fonctionnaient avec un système d'agenda partagé.

La disparition de la CCEC a engendré la caducité du contrat avec la société OASISWORK qui gérait cet agenda partagé ainsi que toutes les messageries.

Afin de bénéficier à nouveau d'un partage d'agenda, il convient de travailler avec la même société que la 3C, à savoir: CONTY, et de souscrire à un abonnement auprès d'un hébergeur de site, pour rapatrier le site internet de la commune. La société CONTY est chargée de récupérer toutes les données propres à chacune des messageries existantes aujourd'hui.

Le coût de l'abonnement annuel auprès de l'hébergeur OVH est de 436,36 € TTC.

Il conviendra cependant de prévoir aussi le coût de rapatriement du site Internet de la commune chez ce même hébergeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le principe d'agenda partagé pour plus de commodités au sein des services,
- **DECIDE** de souscrire à l'abonnement auprès de l'hébergeur OVH.

## Réfection de la rue du Pont d'Erve - nouveau devis de EUROVIA

Roland GAILLARD rappelle le premier devis transmis par l'entreprise LEMEE-GAUTHEUR d'un montant de 81 794,90 € HT pour la réfection de la rue du Pont d'Erve et de ses annexes (chemin des moulins, du Pierras, impasse de la Mécanique, chemin du Pont Neuf).

Il présente un nouveau devis pour les mêmes travaux de voirie rédigé par l'entreprise EUROVIA qui a été contactée pour une rencontre sur place avec lui-même et Pascal GUERVENO.

L'offre de prix proposée s'élève à un montant de 22 901,40 € HT, soit 27 390,07 € TTC.

Il est précisé que des riverains ont fait une demande pour qu'un miroir de sécurité soit posé dans l'angle de la rue du Pont d'Erve (devant la propriété de M. et Mme CAMUS). L'entreprise ne l'a pas chiffré dans son devis. Il va lui être demandé. Cependant, une autre demande de devis a été formulée au groupe AXESS.

L'offre la moins-disante entre AXESS ou EUROVIA sera retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise EUROVIA pour les travaux de la rue du Pont d'Erve pour un montant de 22 901,40 € HT,
- **DECIDE** de retenir la proposition la moins disante en ce qui concerne la fourniture d'un miroir de sécurité.

### **Proposition d'achat à faire pour les terrains appartenant à M. HIGGINBOTTOM, cadastré C 252, 467 et 468**

Roland GAILLARD explique que, dans le cadre de l'entretien des terrains privés par les propriétaires, Pascal GUERVENO a rencontré M. HIGGINBOTTOM, propriétaire du 14 Grande Rue. Au cours de la discussion, ce dernier a proposé que la commune fasse une offre d'achat pour les terrains qui l'intéressent, à savoir les parcelles cadastrées C 252, 467 et 468, pour des superficies respectives de 670, 358 et 51 m<sup>2</sup>.





Les parcelles C 467 et 468 ont fait l'objet d'un emplacement réservé n°6 lors de la révision du POS afin de réaliser un parking au cœur de la Cité.

Il est proposé de consulter les Domaines pour avoir leur avis sur le prix de vente au m<sup>2</sup> de ces terrains.

### Contournement de Sainte-Suzanne - propositions du Département pour le projet de signalisation directionnelle

Roland GAILLARD rappelle que l'enquête publique du Département, en 2005, pour le futur contournement prévoyait un rond-point sur la RD7 pour permettre à tous les poids lourds d'emprunter la rue des Coëvrans et la place Ambroise de Loré.

Depuis l'interdiction de la rue de la Libération aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes, la direction des routes du Conseil Général propose trois solutions pour la signalisation directionnelle des poids lourds (*cf plans joints en annexe*):

- **option A**: Le trafic PL en transit emprunte:
  - le contournement pour les mouvements EST-OUEST (Voutré-Montsûrs) et NORD (Évron)
  - la RD7 pour les mouvements NORD-SUD (Évron-Sablé) et EST-OUEST/SUD (nouveau rond-point-Sablé)
- **option B**: Le trafic PL en transit emprunte:

- le contournement pour les mouvements EST-OUEST (Voutré-Montsûrs) et NORD (Évron)
- la future voie communale (route de Montsûrs et rue du petit Rocher) pour les déplacements OUEST, NORD et EST vers le SUD

– **option C**: Le trafic PL en transit emprunte:

- le contournement pour les mouvements EST-OUEST (Voutré-Montsûrs) et NORD (Évron)
- la RD7 pour les mouvements NORD-SUD et EST-SUD
- la future voie communale (route de Montsûrs et rue du petit Rocher) pour les déplacements OUEST-SUD

Roland GAILLARD précise que la rue des Coëvrons et la rue de Sablé restent départementales.

La partie de la route de Montsûrs (en agglomération) et la rue du Camp des Anglais redeviendraient communales.

Roland GAILLARD donne des indications sur le projet du contournement d'Évron à échéance 2017-2018 qui permettrait un désengorgement quasi-total du trafic PL en transit dans la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition C en y apportant quelques modifications à soumettre à la Direction des Routes du Conseil Général:

- les poids lourds empruntant l'axe Montsûrs-Sablé devront suivre l'itinéraire obligatoire passant par la route de Montsûrs et la rue du Petit Rocher, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement depuis que la rue de la Libération a été interdite aux poids lourds,
- seuls les autres poids lourds en provenance de Voutré, Assé-le-Bérenger et Evron et en direction de Sablé emprunteront la rue des Coëvrons et la place Ambroise de Loré,
- par ailleurs, il paraît possible de régler le problème des poids lourds en transit dans Sainte-Suzanne lors de la réalisation du contournement d'Évron. En effet, le raccordement de ce contournement sur la RD20 au delà de Châtres-la-Forêt autoriserait un meilleur itinéraire, en particulier pour les camions frigo de la SOCOPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **PREND ACTE** des propositions du Conseil Général portant sur la signalisation directionnelle des poids lourds sur la commune après la mise en service du contournement,
- **DECIDE** de retenir la proposition C en y apportant quelques modifications listées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de soumettre ces propositions à Monsieur le Président du Conseil Général.

## INFORMATIONS GENERALES

– **Rythmes scolaires - rentrée de septembre 2013**

Daniel VANNIER donne des précisions sur le déroulement de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2013 à l'école publique Perrine-Dugué:

	Accueil périscolaire (garderie)	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités périscolaires	Accueil périscolaire (garderie)
<b>LUNDI</b>	07h30 - 08h35	08H45 - 12H00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 16h30	16h30 - 18h30
<b>MARDI</b>	07h30 - 08h35	08H45 - 12H00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 16h30	16h30 - 18h30
<b>MERCREDI</b>	07h30 - 08h50	09h00 - 12h00	<i>Garderie: 12h00 - 12h30</i>			
<b>JEUDI</b>	07h30 - 08h35	08H45 - 12H00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 16h30	16h30 - 18h30
<b> VENDREDI</b>	07h30 - 08h35	08H45 - 12H00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 16h30	16h30 - 18h30

Il explique qu'au terme de plusieurs réunions de concertation avec les différents acteurs (élus, enseignants, personnes encadrantes), il est prévu différentes thématiques tout au long de la semaine pour les activités périscolaires de 15h30 à 16h30:

- lundi: les activités physiques (initiation aux sports, anciens jeux, création d'un jardin, ...)
- mardi: activités axées sur la vie locale (à l'échelle de la commune, des Coëvrons, du département de la Mayenne), aller à la rencontre des commerçants, du musée, ...
- jeudi: activités à vocation culturelle (bibliothèque, dessin, peinture, musique, ...)
- vendredi: travail pour élaborer un « journal » mensuel sur les activités réalisées, mais aussi d'aller à la rencontre de personnes de l'EHPAD pour faire perdurer « le devoir de mémoire »

Toutes ces informations seront communiquées prochainement aux familles par le biais de la Voix du Conseil.

Il précise qu'il n'y aura pas de service de cantine assuré par la commune le mercredi midi, seule une garderie sera mise en place de 12h00 à 12h30 pour que les parents viennent récupérer leurs enfants. En revanche, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes es Coëvrons (Centre de Loisirs) mettra en place une cantine pour les enfants qui fréquenteront le centre le mercredi après-midi.

## Concours Départemental d'un des meilleurs ouvriers de France

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Jordy BREUX a reçu la médaille départementale du concours « Un des meilleurs apprentis de France » dans le secteur des métiers de la communication et des industries graphiques - option impression.

Un courrier de félicitations va lui être transmis.

## QUESTIONS DIVERSES

– Stanislas HENRY s'interroge sur la réparation de la petite cloche de l'église. Le devis ayant été validé et transmis à l'entreprise le 15 avril dernier, cette dernière va être rappelée.

– Daniel VANNIER précise qu'il est impératif d'interdire toute utilisation de l'aire de jeux située près du camping du fait de sa dangerosité. Un arrêté municipal va interdire l'accès à ces structures.

– Monsieur le Maire précise que le comité d'échanges avec Sulzheim utilisera la salle Maxime-Létard, ainsi que ses abords le 08 juillet prochain. Il y sera organisé des animations entre jeunes du canton et jeunes de Sulzheim.

Mairie de  
**SAINTE-SUZANNE**  
(Mayenne)



*Le Maire*

La séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BOUTELOUP

Le Maire,  
Jean-Pierre MORTEVEILLE.

GAILLARD Roland

VANNIER Daniel

POMMIER Raymonde

GAULTIER Jean-Pierre

HENRY Stanislas

BARILLER Alain

LAMY Daniel

LEFEUVRE Philippe